

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-CF140

présenté par
M. Cordier et Mme Sylvie Bonnet

ARTICLE 44

ÉTAT D

« **Contrôle de la circulation et du stationnement routiers** »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.